



POLITIQUE INSTITUTIONNELLE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE

COMITÉ INSTITUTIONNEL EN SANTÉ MENTALE
Direction générale
Juin 2025



Table des matières

Table des matières	1
PRÉAMBULE	2
1. PRINCIPES GÉNÉRAUX	2
2. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION	2
4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS	3
4.1 Membres de la communauté montmorencienne	4
4.2 Conseil d'administration.....	4
4.3 Direction générale	4
4.4 Gestionnaires.....	4
4.5 Membres du personnel	5
4.6 Association étudiante	5
4.7 Membres de la communauté étudiante	5
5. COMITÉ INSTITUTIONNEL	5
5.1 Composition du comité	6
5.2 Mandat du comité	6
6. CONTINUUM DE SERVICES	6
7. MESURES DE SENSIBILISATION, DE PROMOTION ET DE PRÉVENTION	6
8. SERVICES, INTERVENTIONS ET MESURES D'AIDE	6
9. MESURES DE FORMATION	7
10. APPRÉCIATION DES RETOMBÉES	7
11. DIFFUSION DE LA POLITIQUE	7
12. ENTRÉE EN VIGUEUR	7
13. MÉCANISME D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION DE LA POLITIQUE	7

PRÉAMBULE

La présente Politique est mise en place en conformité avec le [Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026](#) et le [Cadre de référence sur la santé mentale étudiante](#). Celle-ci vise à témoigner de la volonté du Collège Montmorency d'assurer des milieux de vie, d'études et de travail sains, sécuritaires, bienveillants, propices au maintien et au développement d'une santé mentale positive pour l'ensemble de sa communauté. Elle reconnaît l'importance de la collaboration en ce qui a trait à la santé mentale, ce qui implique la participation et l'engagement, par une responsabilisation à la fois personnelle et collective, de toutes les parties prenantes de la communauté montmorencienne, soit le Conseil d'administration, la Direction générale, les gestionnaires, les membres du personnel, l'Association étudiante et les membres de la communauté étudiante.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le Collège reconnaît que la santé mentale est un élément essentiel à la persévérance et à la réussite éducative ainsi qu'à la qualité de vie. Il est essentiel que les membres de la communauté étudiante puissent évoluer dans un environnement sain, permettant de se réaliser, de cultiver une santé mentale positive et de favoriser le développement du plein potentiel de chacune et de chacun. La présente Politique constitue un cadre structurant qui confirme l'importance pour le Collège de contribuer à la création de milieux soutenant le bien-être et la santé mentale de l'ensemble des membres de la communauté étudiante.

Le Collège considère la santé mentale selon une approche écosystémique. De ce fait, l'ensemble de la communauté est invité à se mobiliser pour la création et le maintien d'un milieu propice au bien-être et à la santé psychologique. Afin de favoriser une solidarité sociale, un changement de culture est nécessaire en santé mentale et des initiatives porteuses à saveur montmorenciennes, qui ramènent la personne étudiante au centre de sa réussite. À ce titre, les membres de la direction, les gestionnaires, les différentes catégories de personnel, les personnes représentant l'Association étudiante et les syndicats sont considérés comme des piliers en ce qui a trait aux activités et aux services de promotion et de prévention favorisant une santé mentale positive. Ils jouent aussi un rôle essentiel en ce qui concerne la mise en place et le soutien de différentes pratiques organisationnelles et pédagogiques reconnues pour avoir un impact positif sur le bien-être de la communauté étudiante.

2. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique institutionnelle s'adresse à l'ensemble des membres de la communauté étudiante. Elle vise à faire état des grandes orientations favorisant le bien-être propice à une santé mentale florissante sur les campus de l'établissement. Ainsi, afin de soutenir la santé mentale des membres de la communauté étudiante, la Politique entend :

- Offrir à la population étudiante un environnement favorable à la persévérance et à la réussite éducative par la mise en place de mesures qui favorisent le bien-être et la santé mentale, et ce, dans le respect de la diversité des besoins ;
- Mettre en place des conditions favorables à la mobilisation et à la collaboration de toutes les parties prenantes de l'établissement au regard du bien-être et de la santé mentale, et ce, dans le respect de la diversité des besoins ;

- Contribuer individuellement et collectivement à l'amélioration du bien-être et de la santé mentale de la communauté étudiante.

3. DÉFINITIONS

Approche écosystémique : « Selon cette approche, la santé globale est déterminée par des conditions variées ainsi que par l'interaction entre les diverses personnes. Les différentes variables (individuelles, environnementales, sociales, économiques, politiques, culturelles, religieuses et physiques) sont prises en compte, appelant ainsi à des interventions de nature multidimensionnelle ». ¹

Communauté étudiante : Toute personne étudiante qui est inscrite au Collège Montmorency.

Membres de la communauté montmorencienne : les membres de la communauté montmorencienne comprennent, sans exception, la populaire étudiante ainsi que les membres du personnel.

Membres du personnel : Toute personne à l'emploi au Collège Montmorency.

Pédagogie inclusive : « La pédagogie inclusive est composée d'un ensemble de pratiques pédagogiques dites exemplaires. On prend en compte la diversité des types d'apprentissage, tout en conservant les objectifs et les exigences pédagogiques associés aux cursus de formation ». ²

Réduction des méfaits : « La caractéristique centrale de l'approche de réduction des méfaits repose sur la réduction des conséquences négatives liées à l'usage des drogues plutôt que l'élimination du comportement d'usage lui-même ». ³

Santé mentale : « La santé mentale correspond à un état de bien-être mental qui nous permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. Elle fait partie intégrante de la santé et du bien-être, sur lesquels reposent nos capacités individuelles et collectives à prendre des décisions, à nouer des relations et à bâtir le monde dans lequel nous vivons ». ⁴

Santé mentale positive ou florissante : « La santé mentale positive s'attarde aux aspects mentaux positifs de l'être humain et à son potentiel de croissance, comme ses forces et ses capacités, le bonheur, des qualités telles que la responsabilité, le courage, la créativité et la persévérance, ainsi que les ressources matérielles et sociales qui les favorisent ou les soutiennent ». ⁵

4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La santé mentale étant influencée par une multitude de facteurs, toutes les parties prenantes de l'établissement s'engagent collectivement à contribuer à la mise en place d'un environnement soutenant une santé mentale florissante. Voici leurs rôles et leurs responsabilités.

¹ Bronfenbrenner dans *Cadre de référence sur la santé mentale étudiante*, ministère de l'Enseignement supérieur (2021).

² Phillion et al. (2016).

³ Institut national de santé publique du Québec (2012).

⁴ Organisation mondiale de la santé (2024).

⁵ Gouvernement du Québec (2022).

4.1 Membres de la communauté montmorencienne

- Prendre connaissance de la présente Politique ainsi que des rôles et des responsabilités qui s’y rattachent ;
- Promouvoir et participer à la création et au maintien d’une culture de respect et de bienveillance favorable à la santé mentale positive, à l’équité, à la diversité et à l’inclusion ;
- Collaborer à la mise en place de conditions propices à l’épanouissement de toutes et tous et au développement d’une santé mentale florissante ;
- Être un modèle positif, en adoptant un comportement respectueux et inclusif ;
- Guider au besoin les membres de la communauté étudiante vers les ressources en santé mentale ;
- Créer un climat d’entraide et de non-jugement pour l’ensemble de la communauté étudiante.

4.2 Conseil d’administration

- Adopter la présente Politique et les modifications dont celle-ci pourrait faire l’objet.

4.3 Direction générale

- S’assurer de la mise en œuvre de la présente Politique et veiller à son application ;
- Effectuer les représentations auprès des différentes instances, notamment le ministère de l’Enseignement supérieur à propos des enjeux pouvant avoir un impact sur la santé mentale dans le milieu ;
- Allouer les ressources humaines, financières et matérielles requises pour la mise en place du plan d’action.

4.4 Gestionnaires

- Mettre en pratique l’ensemble des rôles et des responsabilités qui se retrouvent à la section des membres de la communauté étudiante (section 1) ;
- S’assurer de la mise en œuvre de la Politique et veiller à son application et à son respect au sein des directions, services et départements ;
- Promouvoir cette Politique, la diffuser au sein de leur direction, service ou département et s’assurer de la rendre accessible à l’ensemble de la communauté montmorencienne, notamment en la publiant sur le site Internet du Collège ;
- S’assurer que cette Politique est cohérente et complémentaire par rapport aux autres politiques du Collège, notamment celles visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, la discrimination, le harcèlement et la violence ;
- Mettre en place des lieux physiques accueillants, sains, sécuritaires, bienveillants et inclusifs ;
- Faire en sorte que les services de soutien, d’accompagnement, de sensibilisation, de promotion et de prévention en santé mentale soient mis en place et que l’information portant sur ces services soit accessible, et ce, via différents moyens de communication ;
- Encourager les collaborations interdirections, interdisciplinaires, inter-réseaux et les arrimages de services, notamment avec les organismes communautaires et le réseau de la santé et des services sociaux en les intégrant dans les activités de promotion de la santé mentale et les services destinés à la communauté étudiante ;
- Veiller à ce que les besoins particuliers de la communauté étudiante soient pris en compte ;
- Favoriser les mesures d’accommodement, lorsqu’elles sont requises, dans le but de soutenir le bien-être de la communauté étudiante ;
- Faire en sorte que les membres de la communauté étudiante, par la mise en place d’accommodements, puissent conjuguer les différentes sphères de vie dans la conciliation études-travail-famille ;

- Soutenir les initiatives promouvant l'engagement et la participation sociale de la communauté étudiante au Collège ou dans la communauté environnante ;
- Encourager la représentativité de la diversité des membres de la communauté étudiante dans les comités structurants et décisionnels.

4.5 Membres du personnel

- Prendre connaissance de la présente Politique ainsi que des rôles et responsabilités qui s'y rattachent ;
- Participer aux formations portant sur la santé mentale et l'approche inclusive offertes aux membres du personnel ;
- Collaborer à la mise en place d'actions et d'interventions concrètes favorisant l'épanouissement et le développement d'une santé mentale florissante ;
- Guider au besoin les membres de la communauté étudiante vers les ressources appropriées en santé mentale au sein du Collège et des partenaires des réseaux de la santé et des services sociaux.

4.6 Association étudiante

- Diffuser de l'information sur les ressources en santé mentale disponibles à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement et guider la communauté étudiante vers celles-ci ;
- Faire connaître les activités de formation, de sensibilisation, de promotion et de prévention en matière de santé mentale aux membres de la communauté étudiante ;
- Collaborer à la mise en place d'actions et d'interventions concrètes favorisant l'épanouissement et le développement d'une santé mentale florissante ;
- Participer aux formations proposées portant sur la santé mentale offerte à la communauté étudiante ;
- Veiller à représenter la diversité des voix étudiantes ;
- Identifier des représentant(e)s de l'Association étudiante pour favoriser la participation de la voix étudiante aux travaux institutionnels du comité.

4.7 Membres de la communauté étudiante

- S'informer et participer sur une base volontaire aux ateliers offerts portant sur la santé mentale ainsi qu'aux activités de sensibilisation, de promotion et de prévention en santé mentale ;
- Au besoin, consulter les services et, le cas échéant, communiquer aux ressources professionnelles les informations pertinentes afin de recevoir le soutien nécessaire et adapté à ses besoins ;
- Initier sur une base volontaire des actions favorables à une santé mentale florissante.

5. COMITÉ INSTITUTIONNEL

Le Collège s'engage à maintenir en place un Comité institutionnel permanent sur la santé mentale. Ce Comité sera sous la responsabilité de la Direction des affaires étudiantes.

5.1 Composition du comité

Le Comité est composé des personnes suivantes :

- Deux membres gestionnaires de direction ;
- Deux membres du corps enseignant ;
- Deux membres du personnel professionnel ;
- Deux membres du personnel de soutien ;
- Deux membres de la communauté étudiante.

5.2 Mandat du comité

Le Comité a pour mandat :

- De jouer un rôle de vigie et aborder en comité les situations préoccupantes reliées à des enjeux de santé mentale afin d'identifier et de mettre en place des actions soutenantes ;
- D'émettre des recommandations aux instances concernées en vue d'améliorer l'offre de service et le soutien offert aux membres de la communauté étudiante ;
- De proposer des activités de promotion, de prévention, de sensibilisation et de formation en santé mentale ;
- D'élaborer un plan d'action, contribuer à sa mise en œuvre et en faire le bilan annuellement ;
- D'évaluer la mise en œuvre de la présente Politique et en diffuser les résultats à partir des indicateurs du plan d'action aux membres de la communauté étudiante ;
- D'assurer la révision de la Politique en fonction de l'évolution des pratiques, de la réalité du milieu et des besoins des membres de la communauté étudiante.

6. CONTINUUM DE SERVICES

Le Collège se réfère au [Cadre de référence sur la santé mentale étudiante](#) pour la mise en œuvre d'un continuum de services permettant de répondre aux besoins de toute la communauté étudiante.

7. MESURES DE SENSIBILISATION, DE PROMOTION ET DE PRÉVENTION

Le Collège s'assure de mettre en place des actions structurantes en matière de sensibilisation, de promotion et de prévention en santé mentale, dans le respect des besoins des membres de la communauté étudiante, tout en s'appuyant également sur les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. Ces actions peuvent porter sur la santé mentale, la réduction des méfaits, les saines habitudes de vie ou tout autre thème pertinent relié aux objectifs du plan d'action en santé mentale. Des programmes axés sur le développement des compétences socio-émotionnelles et sur la gestion du stress sont aussi mis en place. Le Collège favorise les approches et les mesures ayant démontré leur efficacité.

8. SERVICES, INTERVENTIONS ET MESURES D'AIDE

Le Collège maintient un système de réception et de traitement des demandes de soutien psychosocial. Il offre à la communauté étudiante des services d'aide multidisciplinaires dont il s'assure de faire la promotion. Par ailleurs, afin d'offrir un accompagnement adapté, il met en œuvre des services permettant d'évaluer leurs besoins et offre différents services psychosociaux individuels et de groupe. L'équipe psychosociale agit à titre de rôle-conseil auprès des membres du personnel et offre des services de référencement vers les ressources externes.

Le Centre de prévention et d'intervention offre des services à l'ensemble des membres de la communauté étudiante en ce qui concerne le harcèlement, les violences à caractère sexuel, le climat de travail et d'études, la résolution des différends et oriente vers les ressources appropriées, tant à l'interne qu'à l'externe.

9. MESURES DE FORMATION

Des formations sont offertes aux membres de la communauté montmorencienne. Elles portent notamment sur la santé mentale positive, l'inclusion et la santé mentale des membres de la communauté étudiante ayant des besoins particuliers, les saines habitudes de vie, la paire-aidance les Sentinelles, la gestion des conflits, les outils d'autosoin et les premiers soins psychologiques. Le calendrier des formations est diffusé et mis à jour via les différents canaux de communication du Collège.

10. APPRÉCIATION DES RETOMBÉES

Le Collège apprécie les retombées sur la santé mentale des membres de la communauté étudiante générées par l'ensemble des politiques institutionnelles, des programmes, des pratiques et des règlements internes qu'il a mis en place. Les moyens retenus au plan d'action, de même que le niveau d'atteinte des objectifs permettront de faire le bilan de la mise en œuvre de la Politique, d'analyser les obstacles rencontrés et d'apporter les modifications nécessaires. Les résultats obtenus sont transmis à l'ensemble des membres de la communauté montmorencienne.

11. DIFFUSION DE LA POLITIQUE

Le Collège s'assure de diffuser la Politique et de la rendre accessible à l'ensemble de la communauté étudiante.

12. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration le 17 juin 2025.

13. MÉCANISME D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION DE LA POLITIQUE

Si nécessaire, la présente Politique passera par un processus d'évaluation. Le Comité institutionnel sera chargé de sa révision en fonction de l'évolution des pratiques, de la réalité du milieu et des besoins.

Références

Bergeron, G. et L. Prud'homme (2018). Processus de changement vers des pratiques plus inclusives : étude de la nature et de l'impact de conflits cognitifs. *Revue des sciences de l'éducation*, 44(1), 72–104.
<https://doi.org/10.7202/1054158ar>

Gouvernement du Québec. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2021). Cadre de référence sur la santé mentale étudiante. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/PASME_cadre-reference.pdf

Gouvernement du Québec. Ministère de la Santé et des services sociaux (2021). Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026. [Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026](#)

Institut de la statistique du Québec, le concept de santé mentale positive, un aperçu (2020).
<https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/concept-de-sante-mentale-positive-apercu>

Institut national de santé publique du Québec (2024). L'approche de réduction des méfaits.
<https://www.inspq.qc.ca/espace-itss/l-approche-de-reduction-des-mefaits>

Organisation mondiale de la Santé, Santé mentale : renforcer notre action (2024). <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/mental-health-strengthening-our-response>

Philion, R., M. Bourrassa, C. Lanaris et C. Pautel (2016). Guide de référence sur les mesures d'accommodement pouvant être offertes aux étudiants en situation de handicap en contexte universitaire.
<https://uqo.ca/sites/default/files/fichiers/9752-guide-accommodements.pdf>

Cégep Édouard-Montpetit (2024). Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante.
[Politique institutionnelle en matière de santé mentale étudiante](#)